

Rwanda : révélations sur l'attentat qui a été le signal du génocide

Le Nouvel Observateur, 10-01-2012 L'attaque de l'avion qui a coûté la vie au président Habyarimana pourrait ne pas avoir été commise par les tutsis. Quand le président rwandais, Juvénal Habyarimana, d'origine de Tanzanie, le 6 avril 1994, il fait d'habitude nuit. Du fait de l'heure tardive et de l'insécurité qui règne dans son pays, son équipage français a tenté de le convaincre d'attendre le lendemain pour repartir. En vain. Le dirigeant hutu est pressé de quitter le sommet de Dar es-Salaam, sous la pression, il a dû promettre d'appliquer enfin l'accord de paix prévoyant le partage du pouvoir avec la rébellion tutsie. Il doit aussi ramener chez-lui son homologue burundais, Cyprien Ntaryamira, également président de la République.

A 20 heures 21, le Falcon annonce son approche de la tour de contrôle de l'aéroport de Kigali. Il apparaît tout d'abord dans le ciel d'encre lorsqu'une balle traçante file à sa rencontre, décrit une courbe, puis redescend. Une seconde flamme orange part du sol et, cette fois, atteint sa cible. A 20 heures 25, l'avion explose en vol et s'écrase près de la résidence présidentielle. Le corps d'équipage de Juvénal Habyarimana sera retrouvé dans ses propres jardins, ainsi que les dépouilles des trois Français membres d'équipage, Jacky Héraud, Jean-Pierre Minaberry et Jean-Michel Perrine. Une thèse est mise à mal : le missile est-il parti ? La question peut paraître anecdotique, voire passée inaperçue, dix-huit ans après les faits. Elle est pourtant l'une des clés de l'attentat qui a coûté la vie au dirigeant hutu et donné le signal du génocide de 800.000 Tutsis. Pour le juge Jean-Louis Bruguière, qui a le premier instruit l'affaire, sans jamais se rendre sur place, la roquette a été tirée par des rebelles du Front populaire rwandais, le FPR de Paul Kagame, depuis Masaka, une colline boisée, située à quelques 4 km de l'aéroport. Le but ? déclencher un processus de guerre pour faire tomber le régime. Contrairement à leur prédicteur, les deux magistrats qui ont repris depuis quatre ans l'instruction, Nathalie Poux et Marc Trévidic, sont partis du terrain et non de déclarations recueillies pour l'essentiel auprès d'opposants en exil à Paul Kagame. Sept experts ont été dépêchés sur place : trois spécialistes en aéronautique, géomètres, un balisticien et un acousticien. Leur rapport qui sera remis cet après-midi aux parties fragilise un peu plus les conclusions du juge Bruguière mises à mal par la tractation de plusieurs témoins. Selon nos informations, ils ont pu établir que l'avion qui volait alors à très basse altitude a été touché sur son flanc gauche à proximité du lieu du crash, soit à plus de trois kilomètres de la "ferme" de Masaka, point de départ présumé du missile. Cela supposerait alors que le tireur a accroché le Falcon alors qu'il arrivait dans sa direction, puis l'a laissé passer et l'a abattu par derrière. Les experts ont également étudié deux témoignages anciens, passés à l'époque inaperçus. Deux témoins clés : Le premier est le commandant du dr Pasuch Massimo, un médecin militaire belge membre de la MINUAR, la mission des Nations unies, qui résidait dans un camp des Forces armées rwandaises (FAR) à Kanombe, près de la piste d'atterrissage. L'homme a été auditionné par l'auditorat militaire de Bruxelles quelques mois après l'attentat. Le 6 avril au soir, il se trouvait dans son living quand il a "entendu un bruit de souffle", puis a aperçu "un éclairage filant orange" et enfin "une boule de feu qui s'écrasait sur la parcelle du Président". Le second témoin est un Français, Grégoire de Saint-Quentin, lieutenant-colonel des troupes de marines. Assistant militaire auprès des FAR, il logeait lui aussi à l'intérieur du camp de Kanombe, dans la dernière ligne de maisons. "Vers 20 h 30, j'ai entendu le départ des coups, puis l'explosion, raconte-t-il sur PV à Jean-Louis Bruguière, le 8 juin 2000. Puis, j'ai vu une boule de feu dans le ciel". Cet homme devenu depuis général a été auditionné une nouvelle fois par le juge Trévidic, le 7 décembre dernier. Il a confirmé "entendu deux départs de coups" qu'il situe à 500 ou 1000 mètres de sa villa. Et d'ajouter : "C'était suffisamment proche pour que je crois qu'on attaquait le camp". L'expert en acoustique a étudié avec précision la configuration du lieu, la température, les conditions climatiques, afin de connaître les modalités de propagation du bruit, ce soir-là. Il apparaît hautement improbable que les deux militaires aient pu percevoir le souffle de missiles tirés à 3,750 km de là, au lieu dit de la ferme de Masaka. Et surtout, la vitesse de la lumière étant un million de fois plus rapide que celle du son, les deux hommes auraient dû voir l'avion exploser avant d'entendre les roquettes. Conclusion : les tireurs se trouvaient à proximité, voire à l'intérieur, du camp de Kanombe, tenu par des officiers rwandais pour la plupart hostiles au régime de paix qui imposait la fusion des rebelles et de l'armée rwandaise. Cette autre piste n'a jamais véritablement été explorée par le juge Bruguière : celle d'un coup d'Etat perpétré par des extrémistes hutus déterminés à empêcher l'application du traité d'Arusha et à en finir une bonne fois pour toute avec les Tutsis. Par Christophe Boltanski Attentat de 1994 : le rapport d'expertise ne pointe pas de coupable Par Le Nouvel Observateur avec AFP Les avocats des sept proches de l'actuel président Kagame mis en examen estiment leurs clients blanchis. Le rapport d'expertise judiciaire sur l'attentat de 1994 contre l'avion du président rwandais Habyarimana, présenté mardi 10 janvier, oriente l'enquête vers des tirs de missile depuis le camp de Kanombe, alors aux mains de l'armée, mais ne désigne pas les auteurs possibles de cette attaque. Kigali juge que ce rapport "rend justice" au Rwanda. Les avocats des sept proches de l'actuel président rwandais Paul Kagame, qui sont mis en examen dans cette affaire, l'ont aussi interprété comme une mise hors de cause et demandé aux juges d'instruction chargés de l'enquête de prononcer un non-lieu en leur faveur. Le rapport "confirme l'hypothèse d'un départ de tirs de missiles depuis le camp de Kanombe" et "nos clients qui ont été injustement accusés et poursuivis pendant des années se trouvent confortés dans leurs positions", a assuré Me Bernard Maingain. Des proches de Kagame accusés L'attentat du 6 avril 1994 contre l'avion du président Habyarimana est considéré comme le déclencheur du génocide rwandais, qui en cent jours a coûté la vie à 800.000 personnes selon l'ONU. Le gouvernement rwandais soutient depuis 2009 que les tirs sont partis du camp militaire de Kanombe, importante base des Forces armées rwandaises (FAR, loyalistes), jouxtant l'aéroport et la résidence présidentielle au sud-est. L'enquête française conduite initialement par le juge Jean-Louis Bruguière avait abouti à l'inverse au lancement en 2006 de mandats d'arrêt contre des proches du président Kagame qui dirigeait en 1994 la rébellion tutsie du Front patriotique rwandais (FPR). Le juge estimait alors qu'un commando du Front patriotique rwandais (FPR) s'était infiltré depuis le parlement rwandais à travers le dispositif des FAR sur la colline de Massaka, qui surplombe l'aéroport à l'est de la piste. "Un grand nombre de confirmations" Les avocats ayant assisté à la présentation du rapport ont admis que l'hypothèse de Massaka n'était plus

de mise, les experts ayant abouti à un "point de cohérence" sur un départ de missiles depuis Kanombe, selon une personne présente à cette réunion. "Ce que dit l'expertise, c'est qu'en l'état des constatations, les tirs ne peuvent venir de Massaka, ce qui ne désigne pas pour autant le camp d'en face", à savoir celui d'extrémistes hutu, a dit de son côté Me Jean-Yves Dupeux, avocat de deux enfants du président Habyarimana. L'avocat de sa veuve, Me Philippe Meilhac, s'est montré aussi prudent sur les conclusions à tirer de cette expertise quant à l'identité des tireurs. "Il y a une forme de nouveauté par rapport au lieu de tir présumé des missiles qui ont abattu l'avion mais il y a aussi un grand nombre de confirmations", a-t-il affirmé. "Un coup d'Etat mené par des extrémistes hutu et leurs conseillers" Il a pris pour exemple les conclusions sur le modèle de missiles utilisés. "Il s'agissait de missiles de conception soviétique qui nécessitaient, ainsi que nous l'ont dit les experts, une formation technique très précise qui n'a jamais été assurée auprès d'aucun élément de l'armée rwandaise", a dit Me Meilhac. Pour le gouvernement rwandais, ce rapport d'experts "rend justice" au Rwanda. "Il est clair pour tous désormais que l'attentat contre l'avion était un coup d'Etat mené par des extrémistes hutu et leurs conseillers", a commenté dans un communiqué la ministre des Affaires étrangères, Louise Mushikiwabo. Le rapport d'expertise publié mardi avait été commandé en avril 2010 par les juges Marc Trévidic et Nathalie Poux qui se sont rendus au Rwanda avec les experts en septembre 2010 pour essayer de reconstituer les conditions de l'attentat.